

Billets Zone 10

	Validité	2 ^e classe Tarif plein	1 ^{ère} classe Tarif plein	2 ^e classe Tarif réduit	1 ^{ère} classe Tarif réduit
Billet Zone 10	60 min.	3.00 CHF	5.40 CHF	2.00 CHF	3.50 CHF
Saut de puce	3 arrêts	2.00 CHF	-	1.80 CHF	-

Cartes Journalières Zone 10

	2 ^e classe Tarif plein	1 ^{ère} classe Tarif plein	2 ^e classe Tarif réduit	1 ^{ère} classe Tarif réduit
Carte journalière	10.00 CHF	17.00 CHF	7.30 CHF	12.50 CHF
Carte journalière dès 9h	8.00 CHF	13.60 CHF	5.60 CHF	9.60 CHF

Abonnements

	Annuel Zone 10		Mensuel Zone 10		Hebdomadaire Zone 10	
	2 ^e classe	1 ^{ère} classe	2 ^e classe	1 ^{ère} classe	2 ^e classe	1 ^{ère} classe
Adulte	500 CHF	850 CHF	70 CHF	119 CHF	23 CHF	-
Junior	400 CHF	-	45 CHF	-	23 CHF	40 CHF
Senior et AI	400 CHF	680 CHF	45 CHF	77 CHF	38 CHF	65 CHF
Offre duo	450 CHF	800 CHF	65 CHF	114 CHF		
Offre famille	350 CHF	-	40 CHF	-		
Transmissible	900 CHF	1530 CHF	100 CHF	170 CHF		

Billet zone 10

Permet de voyager dans tout le canton de Genève durant 60 minutes.

Saut de puce

Permet de parcourir 3 arrêts maximum sur les véhicules tpg ou une traversée en Mouettes dans la zone 10, sans retour ni correspondances.

Carte journalière zone 10

Permet de voyager dans tout le canton de Genève dès l'achat de la carte jusqu'à 5h le lendemain. La carte journalière plein tarif à CHF 10.- est valable pour deux personnes voyageant ensemble le samedi ou le dimanche.

Carte journalière zone 10 dès 9h

Permet de voyager dans tout le canton de Genève dès 9h jusqu'à 5h le lendemain.



Le Léman Express inclus dans vos billets et abos, c'est la cerise sur le réseau!

Circulez à bord du Léman Express dans la **zone 10** (canton de Genève) **sans surcoût.**



Le voyage aux multiples visages

unireso

Avec votre billet zone 10 ou votre abonnement, profitez du Léman Express dans tout le canton de Genève



Tarif réduit zone 10

Le tarif réduit s'applique aux:

- > jeunes de 6 à 15 ans inclus
- > détenteurs de l'abonnement demi-tarif suisse
- > seniors dès l'âge légal de l'AVS (64 ans pour les femmes et 65 pour les hommes)
- > bénéficiaires de l'AI (rente entière)
- > vélos

Enfants de moins de 6 ans

Les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'une personne ayant un titre de transport valable voyagent gratuitement (max 8 enfants voyageant avec 1 adulte).

Catégorie junior

De 6 à 24 ans inclus

Catégorie sénior

Dès l'âge légal de l'AVS (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes).

Catégorie AI

Pour les bénéficiaires d'une rente entière AI dès 25 ans jusqu'à l'âge légal de l'AVS.

Offre duo

Pour tout nouvel abonnement, l'offre duo permet au détenteur d'un abonnement adulte plein tarif zone 10 en cours de validité de faire bénéficier son ou sa partenaire vivant sous le même toit d'un deuxième abonnement unireso zone 10 à prix réduit. Cette offre s'adresse aux personnes âgées de 25 ans à 64 ans pour les femmes ou 65 ans pour les hommes. L'offre duo est accordée sur présentation du justificatif de domicile. Cette offre est limitée à un abonnement annuel ou mensuel duo par ménage.

Offre famille

Le parent en possession d'un abonnement annuel unireso zone 10 en cours

de validité, sur présentation du livret/certificat de famille ou tout autre document officiel justifiant l'autorité parentale, permet à son/ses enfant(s) d'acquiescer un deuxième abonnement unireso zone 10 identique à prix réduit. Le parent en possession d'un abonnement mensuel unireso zone 10 en cours de validité, sur présentation du livret/certificat de famille ou tout autre document officiel justifiant l'autorité parentale, permet à son/ses enfant(s) d'acquiescer un abonnement mensuel zone 10 junior.

Carte Junior

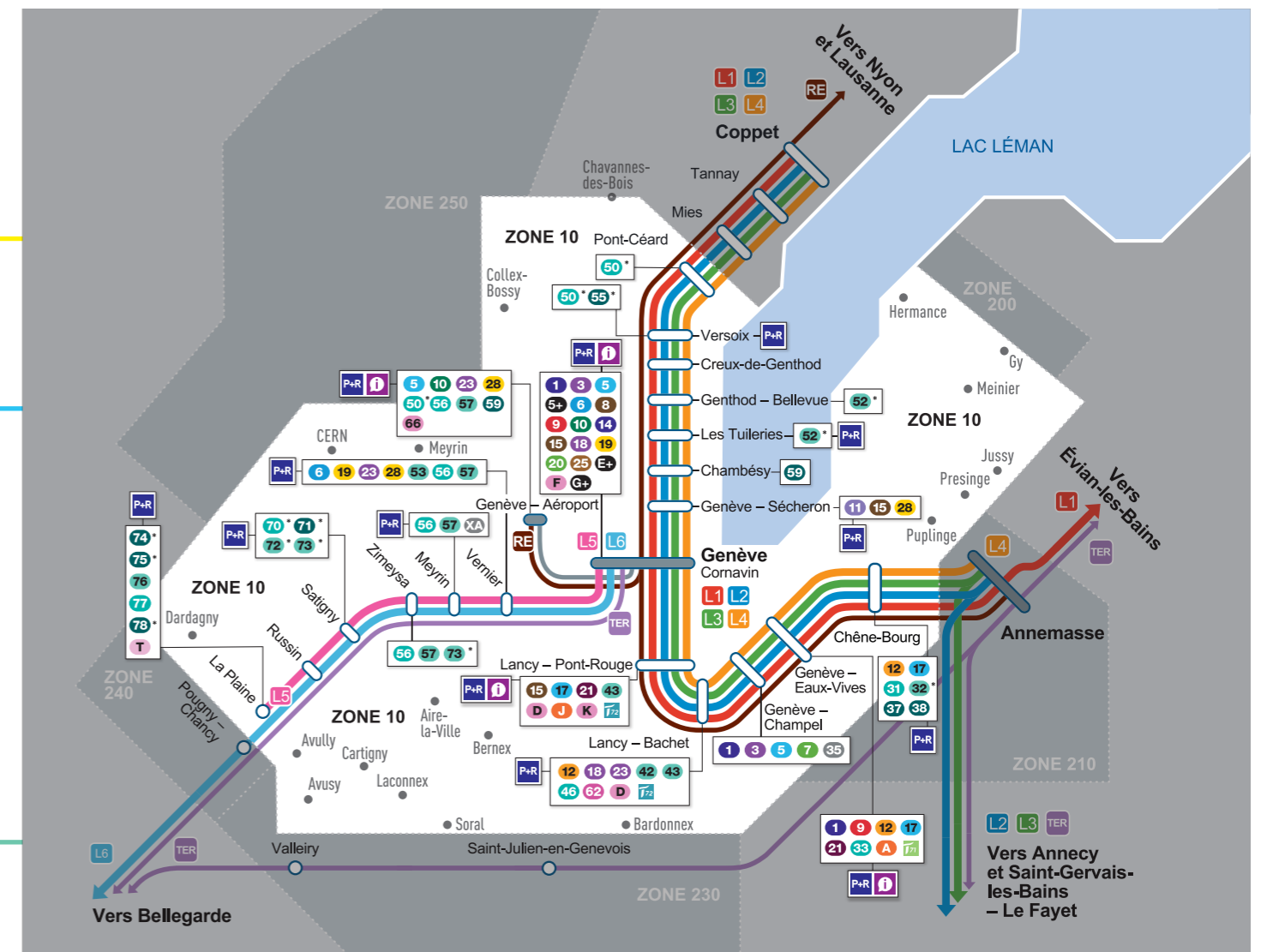
Avec la carte Junior, les enfants de 6 à 15 ans inclus, accompagnés de l'un de leurs parents titulaire d'un titre de transport en cours de validité, peuvent emprunter les transports publics pendant une année. La carte Junior est gratuite à partir du 3^e enfant. La carte est en vente uniquement aux Centres voyageurs CFF. La carte Junior permet à l'enfant de voyager gratuitement dans la zone 10 unireso.

Carte Enfant accompagné

Avec la carte Enfant accompagné, les enfants de 6 à 15 ans inclus accompagnés d'une personne (grand-père et grand-mère, parrain et marraine, voisin et voisine, oncle et tante, nourrice, amis et connaissances de la famille, etc.) titulaire d'un titre de transport en cours de validité peuvent emprunter gratuitement les transports publics pendant une année. La carte est en vente uniquement aux Centres voyageurs CFF. La carte Enfant accompagné permet à l'enfant de voyager gratuitement dans la zone 10 unireso.

Transmissible

Il s'agit d'un titre de transport non nominatif à tarif unique tout public



Abonnement demi-tarif

L'abonnement demi-tarif des entreprises suisses de transport permet d'acquiescer des billets, cartes journalières et cartes dès 9h unireso zone 10 au tarif réduit.

Abonnement général

L'abonnement général des entreprises suisses de transport permet de circuler librement dans la zone 10 unireso. Il sera également valable sur l'offre ferroviaire jusqu'à la Gare d'Annemasse. Pour se rendre au-delà de la gare d'Annemasse ou de la Plaine en France, un titre Léman Pass sera nécessaire.

Abonnement combiné P+R

La Fondation des Parkings propose, en partenariat avec unireso, un abonnement combiné Parking voiture (ou moto) + abonnement unireso zone 10 (P+R) + éventuellement Parking vélo (P+R+B) pour certains parkings et sous certaines conditions d'éligibilité. Ces

abonnements sont vendus uniquement par la Fondation des Parkings; Renseignements sur geneve-parking.ch

Billet de raccordement

Dès le 15.12.2019, si vous avez un abonnement unireso et que vous désirez vous rendre dans une des zones limitrophes (zones 200, 210, 230, 240 et 250), vous pourrez acheter un billet de raccordement Léman Pass: lemanpass.com

Réseau Noctambus

Les titres de transport unireso sont valables pour circuler sur le réseau de bus de nuit Noctambus, selon leur rayon et durée de validité. www.noctambus

SwissPass

Le SwissPass permet de réunir sur une seule et même carte des prestations de loisirs (Mobility, forfaits de ski, etc.) et des prestations de transport public, dont les abonnements unireso. Informations sur swisspass.ch

Transport des vélos

Les vélos et les autres moyens de locomotion à deux roues (vélos électriques et trottinettes électriques, engins 2 roues jusqu'à 45 Km/h et ne dépassant pas 35 Kg) sont transportés à condition qu'il y ait de la place dans les véhicules et qu'ils ne gênent pas les autres voyageurs. Chaque opérateur fixe ses conditions d'admission à bord. Consulter les différents sites Internet pour plus de précisions:

- > tpg.ch
- > cff.ch
- > mouettesgenevoises.ch

Pour le transport de son vélo, le client doit se munir d'un titre de transport au tarif réduit valable pour le parcours réalisé. Sur les zones suisses, les enfants en possession de la carte « Junior », « Enfant accompagné » ou d'un « AG Enfant ou Familia Enfant » peuvent emporter gratuitement avec eux leur vélo si au moins un des parents possède un billet.